

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	32 (1986)
Heft:	1
Rubrik:	Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

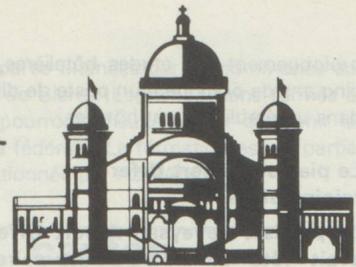
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES FÉDÉRALES



Un nouveau Monsieur Culture

C'est un candidat surprise qui a été désigné par le Conseil fédéral au poste de Monsieur Culture. Nommé par appel, le successeur du Neuchâtelois Frédéric Dubois à la direction de l'Office fédéral de la culture s'appelle Alfred Defago. Il est actuellement rédacteur en chef à la Radio suisse alémanique.

Le 1^{er} mai prochain il succèdera à Frédéric Dubois qui a démissionné pour des raisons de santé.

La nomination d'Alfred Defago est une surprise. Il n'a en effet jamais été cité parmi les papables, alors que l'on a en revanche beaucoup entendu parler d'Otmar Hersche, l'actuel rédacteur en chef du Téléjournal alémanique qui était considéré comme le poulailler du chef du Département fédéral de l'intérieur Alphons Egli. Démocrate-chrétien comme lui, il avait été rédacteur en chef du quotidien lucernois Vaterland au moment où Alphons Egli était membre du conseil d'administration de ce même journal.

Handicap

Contesté notamment par les radicaux et les socialistes, Qtmar Hersche n'a toutefois pas réussi à faire l'unanimité au sein du Conseil fédéral et a retiré sa candidature. Un autre nom, celui de Hans Rudolf Dörig, l'actuel chef de la section des affaires culturelles générales de l'Office fédéral de la culture et bras droit de Frédéric Dubois, avait également été avancé. Hans Rudolf Dörig avait cependant le handicap de ne pas bénéficier du soutien d'Alphons Egli.

Marie-Jeanne Krill, Journal de Genève.

Asile : nomination de M. Réfugié

Nomination d'un délégué aux réfugiés. C'est M. Peter Arbenz, chef des travaux publics à Winterthour et membre du Comité international de la Croix-Rouge, qui occupera le poste. Il entrera en fonctions le 1^{er} avril prochain, a annoncé la conseillère fédérale Elisabeth Kopp, chef du Département fédéral de justice et police (DFJP).

La nomination d'un « M. Réfugié » fait partie d'un train de mesures adopté le 17 septembre dernier par le Conseil fédéral pour redresser la situation dans le domaine de l'asile. Présenté par Mme Kopp comme un « idéaliste réaliste », M. Arbenz dépendra directement de cette dernière. Il aura pour tâche prioritaire l'exécution des mesures décidées par le gouvernement.

Pour ce faire, M. Arbenz sera habilité à traiter directement avec les gouvernements can-

tonaux, les services administratifs de la Confédération et des cantons, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les organisations privées intéressées à la question des réfugiés. Il devra en outre mettre au point la marche à suivre pour résoudre le problème des réfugiés et établir un programme de rapatriement des requérants d'asile dont la demande a été rejetée. Concrètement, la Division des réfugiés sera retranchée de l'Office fédéral de la Police et placée sous la dépendance de M. Arbenz. Cette mesure nécessitera la modification, au moyen d'un arrêté fédéral urgent, de l'ordre des compétences prévu par la loi sur l'asile. A plus long terme, il est prévu de rattacher le délégué et la Division des réfugiés à l'Office fédéral des étrangers.

Selon les propres paroles de M. Arbenz, son activité s'inspirera de la tradition humanitaire de la Suisse. Elle reposera en outre sur un engagement personnel qu'il a déjà concrétisé en travaillant pour divers organismes d'aide au développement. Sans illusions, il sait qu'il devra prendre des décisions impopulaires. Une tâche difficile dont je me réjouis a-t-il déclaré. M. Arbenz s'est refusé à toute prise de position plus précise, affirmant qu'il devait au préalable se mettre au courant du dossier dans son ensemble.

« M. Réfugié », 48 ans, radical, est marié et père de trois fils majeurs. Il a étudié l'économie d'entreprise à St-Gall, puis à la London School of Economics. Il a ensuite occupé des postes de dirigeant dans l'économie privée, puis auprès de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, au Département fédéral des affaires étrangères, qui lui a confié un mandat au Népal et en Tunisie. Il a également travaillé pour Helvetas. Il a été élu membre du CICR en 1983.

Depuis 1977, M. Arbenz est conseiller municipal à Winterthour où il dirige les travaux publics. C'est en raison de cette charge qu'il n'entrera en fonction comme délégué aux réfugiés qu'en avril prochain. A l'armée, M. Arbenz a le grade de colonel d'état major général et commande actuellement le régiment d'infanterie motorisée 25.

Mort de l'ancien conseiller fédéral Friedrich Traugott Wahlen

Agé de 86 ans, il s'est éteint paisiblement à Berne. Il s'était illustré en mettant sur pied le plan qui, pendant la dernière guerre, permit d'assurer l'approvisionnement du peuple suisse.

Né le 10 avril 1899, à Gmeis, commune de Mirchel bei Grosshöchstetten, dans le See-

land bernois, il s'était particulièrement illustré en mettant sur pied le plan qui porte son nom et qui, pendant la dernière guerre, permit d'assurer l'approvisionnement du peuple suisse. Membre du Parti des paysans, artisans et bourgeois, l'actuelle Union démocratique du centre, il est élu le 11 décembre 1958 au Conseil fédéral, M. Wahlen dirigea pendant un an le Département fédéral de justice et police, avant de passer à l'économie publique, de janvier 1960 à juin 1961, pour terminer sa carrière au Département politique en décembre 1965. Il fut président de la Confédération en 1961.

Un ingénieur agronome

En 1920, M. Wahlen obtenait à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich son diplôme d'ingénieur agronome. A 23 ans, il quittait la Suisse pour prendre, au Canada, la direction de la Station d'essai pour les semences du Québec, avant de devenir directeur de toutes les stations d'essai du Canada, en 1924. En 1929, M. Wahlen revient en Suisse pour diriger la station d'essais agricoles de Oerlikon (ZH). De 1938 à son élection au Conseil des Etats, où il représente le canton de Zurich, en 1942, il est en outre chargé de la Section fédérale pour la production agricole et l'économie ménagère.

Il se fit alors connaître par ce qui devait devenir le « Plan Wahlen », une œuvre qui, grâce à l'extension des surfaces cultivables, permettait au peuple suisse d'assurer, le cas échéant, toute sa subsistance pendant les années de guerre, échappant ainsi à toute dépendance de l'étranger.

De 1943 à sa démission du Conseil des Etats, en 1949, il occupe une chaire à l'Ecole polytechnique de Zurich. On l'appelle ensuite à la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, où il est nommé directeur général adjoint en 1958.

Six ans au Conseil fédéral

Elu au Conseil fédéral, M. Wahlen, y passe six ans pour démissionner en 1965, atteint dans sa santé. Il ne cesse pas pour autant de déployer une activité intense au sein de nombreux groupes de travail politiques. Il assume en particulier la présidence de la Commission pour la révision totale de la Constitution et s'emploie au règlement de la question jurassienne.

De très nombreuses distinctions consacreront son œuvre en Suisse (Prix Marcel-Benoist, doctorat h.c. des Universités de Zurich et de Bâle), et à l'étranger (membre de l'Académie royale suédoise, doctorat h.c. de l'Université de Goettingen).

Un grand magistrat

Il a déclaré que l'ancien conseiller fédéral s'était dépensé sans compter au service de son prochain et rappelé les mérites que M. Wahlen s'est acquis au cours de la dernière guerre. Un grand magistrat s'est éteint qui, selon ses propres paroles, a su rester indépendant de tous sinon de sa conscience, du peuple suisse et de la civilisation occidentale. L'Union démocratique du centre, le parti du défunt, qualifie sa mort comme celle d'un représentant d'une génération d'hommes politiques auxquels le pays doit beaucoup. M. Wahlen a impressionné tous ceux qui l'ont approché par son calme, sa modestie, son humanité et sa vive intelligence.

Desserte de Berne par le TGV Décision au début de l'année

La décision concernant une desserte de Neuchâtel et de Berne par le train à grande vitesse française (TGV) sera prise en janvier ou février, a déclaré à Montreux M. Jacques Blanchard, représentant de la SNCF pour la Suisse, lors d'une conférence de presse organisée dans le cadre du Marché professionnel du voyage (TTW).

Des questions techniques et financières doivent encore être réglées, mais si celles-ci trouvent une solution, la liaison pourra être opérationnelle dans un délai d'un an au plus tard, a-t-il dit. Les négociations se déroulent entre représentants de la SNCF et des CFF. D'autre part, l'introduction de l'horaire d'été en juin 1986 marquera la mise en service d'une 5^e desserte quotidienne par le TGV entre Genève et Paris. M. Blanchard n'a en revanche pu donner aucune information concernant une desserte de Bâle et de Zurich, le projet n'étant pas suffisamment avancé.

Alphons Egli président de la Confédération pour 1986

Le conseiller fédéral Alphons Egli a été nommé Président de la Confédération pour 1986. Il a été élu par 198 voix sur 211 bulletins valables par l'Assemblée fédérale, réunie traditionnellement à la moitié de la session d'hiver. Le conseiller fédéral Pierre Aubert a été porté par 168 voix sur 198 bulletins valables à la vice-présidence du Conseil fédéral. Alphons Egli, démocrate-chrétien lucernois, succède à la présidence à son collègue de parti Kurt Furgler. Son score de 198 voix peut être qualifié de brillant, seuls trois conseillers fédéraux ont fait mieux ces dix dernières années : Willi Ritschard avec 213 voix en 1977, Hans Hürlimann avec 212 voix en 1978 et Fritz Honegger avec 210 voix en 1981.

Né le 8 octobre 1924 à Lucerne, Alphons Egli a commencé sa carrière politique avec un mandat au législatif de cette même ville. En 1967, il accédait au Grand conseil lucernois, jusqu'à son élection au Conseil des Etats en 1975. Sept ans plus tard, le 8 décembre 1982, il a été élu au Conseil fédéral où il a

succédé à la tête du Département de l'intérieur au zougois Hans Hürlimann. L'Assemblée fédérale a porté le chef du Département fédéral des affaires étrangères Pierre Aubert à la vice-présidence du Conseil fédéral pour 1986 par 168 voix sur 198 bulletins valables. 23 voix sont allées à son collègue socialiste Otto Stich. Pierre Aubert avait déjà été vice-président du Conseil fédéral en 1982, puis président de la Confédération l'année suivante.

Ratification de l'accord fiscal franco-suisse par l'Assemblée nationale

Fin novembre, au cours d'une séance nocturne, l'Assemblée nationale française, les parlementaires ont approuvé en première lecture le projet de loi 3024, entre la République française et le Conseil fédéral en matière d'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers.

L'accord, modifiant celui de 1935, avait été signé le 12 avril 1983 et devait s'appliquer aux rémunérations perçues à compter du 1^{er} janvier 1983. Mais les Chambres fédérales ayant retardé son approbation, une révision s'est avérée nécessaire. A la suite d'un échange de lettre entre les deux gouvernements, les dispositions de l'accord approuvés prendront finalement effet sur les rémunérations prévues dès le 1^{er} janvier 1985.

L'accord prévoit que les 24 000 travailleurs frontaliers travaillant en Suisse — hormis ceux travaillant dans le canton de Genève — ne seront imposés que dans leur lieu de résidence, en l'occurrence la France.

Une centaine seulement de ressortissants suisses travaillent en France, a indiqué Mme Lydie Dupuy (PS), rapporteur de la commission des affaires étrangères. Compte tenu de ce déséquilibre entre flux de main d'œuvre et de la volonté de la France de maintenir le principe de l'imposition dans le pays d'activité, une compensation financière sera versée à la Suisse, a ajouté Mme Dupuy. Le gouvernement français remboursera en l'occurrence 60 % de ces recettes fiscales aux pays où s'exerce l'activité des frontaliers.

Cet accord concerne les cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Berne, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Il déroge, comme celui de 1935 signé entre Paris et Berne, aux règles générales des conventions fiscales internationales qui prévoient que l'impôt est perçu par l'Etat où l'activité salariée est exercée.

Le canton de Genève, où 24 600 français viennent travailler chaque jour, n'est pas concerné par cet accord précis. Néanmoins un accord similaire existe entre le canton de Genève et la France.

La Suisse propose que l'UNESCO encourage la création artistique

L'UNESCO doit augmenter, dans le cadre de son programme culturel, l'aide financière et

en personnel accordée à la création artistique, a plaidé le délégué suisse Frédéric Dubois. Il a défendu cette position devant une commission spéciale de la 23^e Conférence générale de l'UNESCO, réunie à Sofia. La Suisse a par ailleurs présenté un projet de résolution qui prône un renforcement des contacts entre les artistes et la jeunesse.

Pour M. Dubois, directeur de l'Office fédéral de la culture, le programme culturel de l'UNESCO s'est jusqu'à présent surtout occupé de financer la conservation de bâtiments et d'œuvres d'art du passé. Il est temps, pense M. Dubois, que l'UNESCO s'intéresse et soutienne la culture contemporaine. Encourager les créateurs d'aujourd'hui, c'est aussi participer à la promotion de nouvelles valeurs culturelles, a estimé le délégué suisse.

La Suisse a également proposé, dans un projet de résolution, que les Etats-membres de l'UNESCO encouragent leurs artistes à nouer des contacts avec la jeunesse, en organisant, par exemple, des cours d'art destinés aux enfants et aux jeunes.

L'UNESCO est invitée à participer à ces activités en les soutenant activement.

La Suisse « très satisfaite » de la 23^e Conférence générale DE L'UNESCO

La Suisse est « très satisfaite » des résultats de la 23^e Conférence générale de l'UNESCO, tenue du 8 octobre au 9 novembre à Sofia (Bulgarie), a affirmé à Berne le chef de la délégation helvétique, l'ambassadeur Franz Muheim. Elle a démontré une fois de plus que la Suisse a une place à tenir et un rôle à jouer dans cette organisation, a-t-il souligné. La Suisse, a rappelé M. Muheim, a non seulement exercé la coordination et la présidence du « groupe occidental », a confié à son représentant permanent près l'UNESCO à Paris, l'ambassadeur Charles Hummel. Elle a également vu adopter les deux projets de résolutions les plus importants sur les six qu'elle avait présentés.

La première de ces résolutions réclame un vaste plan d'action avec pour but l'élimination de l'analphabétisation dans le monde d'ici l'an 2000. Il a été qualifié par M. Amadou-Mahtar M'Bow, directeur général de l'UNESCO, d'un des principaux acquis de la conférence de Sofia.

La seconde de ces résolutions concerne le « programme des 13 », axé sur les droits de l'homme et des peuples ainsi que sur la paix et le désarmement. Le principe d'une réaffirmation des droits individuels par rapport au droit des peuples a été admis, ainsi que le cantonnement du rôle de l'UNESCO — pour ce qui touche en particulier le désarmement — à des tâches d'information et de recherche.